

Déclaration de domicile

Cocher la case correspondante, S.V.P. !

Explications au verso !

NOM DE FAMILLE ou NOM PATRONYMIQUE (en MAJUSCULES), DEGRE UNIVERSITAIRE (abrégé)					
PRÉNOM selon l'acte de naissance (étrangers selon le passeport)					
Nom de famille avant le p r e m i e r mariage					
DATE DE NAISSANCE	SEXE masculin <input type="checkbox"/> féminin <input type="checkbox"/>	RELIGION			
LIEU DE NAISSANCE, ETAT selon le document de voyage (Autrichiens : l'acte de naissance fait également foi)					
ETAT CIVIL <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> vivant en union enregistrée <input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/> union enregistrée dissoute <input type="checkbox"/> veuf(ve) <input type="checkbox"/> conjoint survivant d'une union enregistrée					
NATIONALITÉ Autriche <input type="checkbox"/> autre Etat <input type="checkbox"/> ⇨ Préciser l'Etat :					
Numéro d'immatriculation au fichier central (si connu) : <input type="text"/>					
DOCUMENT DE VOYAGE (étrangers) Nature (passeport, carte nationale d'identité): Délivré le : Numéro: Etat ou entité émetteur du document:					
JE DECLARE mon domicile situé.....	Rue (Place) ou lieu-dit en l'absence de nom de rue		Numéro	Escalier	Porte N°
	Code postal	Commune, Land			
Ce domicile, est -il votre résidence principale : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>					
Si NON : Ma résidence principale se trouve toujours à...	Rue (Place) ou lieu-dit en l'absence de nom de rue		Numéro	Escalier	Porte N°
	Code postal	Commune, Land			
Vous immigrerez depuis l'étranger ? non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> ⇨ Préciser l'Etat :					
Je déclare mon DEPART du domicile situé	Rue (Place) ou lieu-dit en l'absence de nom de rue		Numéro	Escalier	Porte N°
	Code postal	Commune, Land			
Vous partez pour l'étranger ? non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> ⇨ Préciser l'Etat :					
En cas de déclaration du domicile : Bailleur (NOM en majuscules, date et signature)			Date ; Signature de la personne tenue à l'obligation de déclaration domiciliaire (certifiant que les déclarations ci-dessus sont exactes et complètes)		

Information pour personnes tenues à l'obligation de déclaration domiciliaire

1. Il faut **déclarer son domicile dans les trois jours** à compter de l'installation, en cas de changement de domicile, le délai est de **trois jours avant ou après le départ**.
2. Documents à produire lors de la déclaration du domicile :
 - **Documents officiels** justifiant des **nom, prénom, nom avant le premier mariage, date de naissance, lieu de naissance et nationalité** de l'intéressé(e), tels que passeport, acte de naissance,...
 - Les personnes qui n'ont pas la nationalité autrichienne (**étrangers/ères**) doivent produire un document de voyage (passeport,...);
 - En cas de transfert de la résidence principale, la déclaration de changement de statut de l'ancienne résidence principale doit être faite avant ou en même temps que la déclaration de la nouvelle résidence principale.
3. **La personne tenue à l'obligation de déclaration domiciliaire est seule responsable des informations inscrites sur le formulaire.** Même si c'est un agent de l'administration qui a rempli le formulaire, prenez soin de vérifier vous-même que les indications sont exactes et complètes.
4. Votre résidence principale est établie au domicile où vous vous êtes installé(e) dans l'intention d'en faire le centre de vos intérêts vitaux ; au cas où ce constat s'appliquerait à plusieurs domiciles, vous devez désigner comme résidence principale celui où vous avez les attaches prépondérantes. L'administration retient comme éléments caractérisant la résidence principale : la durée du séjour, la proximité du lieu de travail ou d'étude, le point de départ pour aller au travail ou pour suivre une formation, le domicile des autres membres de la famille, notamment mineurs, et le lieu de leur activité professionnelle ou de formation, de l'école ou de la maternelle fréquentée, ou bien l'exercice de fonctions dans des organismes publics ou privés. La résidence principale est prise en compte pour l'inscription sur les listes électorales ainsi que dans la plupart des relations avec l'administration (immatriculation d'un véhicule, titres de port d'armes, attribution de l'aide sociale,...).
5. Veuillez noter qu'en cas de changement de la résidence principale ou d'un autre domicile, vous devez en informer certains services administratifs (pour la carte grise, titres de port d'armes,...).